

Maisons-Alfort, le 13 juin 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la demande de permis de commerce parallèle (nouvelle provenance) de la préparation phytopharmaceutique FLAZON 25 DG® (numéro d'AMM 2030131)

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a accusé réception le 24 avril 2014 d'un dossier complet sur le plan administratif, déposé par UNISEM SA de demande de permis de commerce parallèle (nouvelle provenance) pour la préparation phytopharmaceutique FLAZON 25 DG®, pour un produit en provenance d'Italie.

Considérant les articles R.253-52 à R.253-55 du code rural et de la pêche maritime établissant une procédure simplifiée d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques en provenance de l'Espace économique européen, et les arrêtés d'application du 17 juillet 2001 et du 29 août 2002 ;

Considérant que la préparation importée, CHIKARA 25 WG®, bénéficie en Italie de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 10929, dont le titulaire est ISK Biosciences Europe BV ;

Considérant que cette préparation est déclarée par le demandeur identique au produit de référence AĬKIDO®, qui bénéficie sur le territoire national de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 9800514, dont le titulaire est ISK Biosciences Europe SA ;

Considérant les compositions intégrales et les fabrications de ces deux préparations ;

L'Anses estime que les informations disponibles permettent de conclure que la substance active de la préparation CHIKARA 25 WG® a la même origine que celle de la préparation de référence AĬKIDO® et que les compositions intégrales de la préparation CHIKARA 25 WG® et de la préparation de référence AĬKIDO® peuvent être considérées comme identiques.

En conséquence, l'Anses émet un avis favorable à la demande de permis de commerce parallèle (nouvelle provenance : Italie) de la préparation FLAZON 25 DG® présentée par UNISEM SA, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit de référence AĬKIDO®.

De plus, la préparation FLAZON 25 DG® ne pourra être commercialisée que dans des contenances de 50 g, 200 g, 1 kg et 5 kg, conformément aux conditions d'autorisation de la préparation CHIKARA 25 WG® en Italie.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : FLAZON 25 DG, PIME.